

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 du mois de janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes municipales, sous la présidence de Madame **Lucie VAILLANT**, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail et courrier, le 13 janvier 2023, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **Lucie VAILLANT, Auzenda BAJEUX, Damien FRENOY, Thérèse DELFORGE, David VANDEVILLE, Frédérique DRUMÉZ, Michel GUENEZ, Cédric LEVEQUE, Céline DUFLOS, Jocelyne CARTON, Philippe DUPRIEZ, Jean-Michel DELVAL, Bruno NAULIK, Cathy DELPIERRE, Dominique BEN, Ludivine BOUTRY, Mehdi HENNICHE,**

Absents Excusés :

Caroline BREDEL qui donne procuration à **Bruno NAULIK**
Philippe BRIQUET qui donne procuration à **Michel GUENEZ**

Madame **Auzenda BAJEUX** est élue secrétaire de séance

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
17	2	19

Madame le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 DECEMBRE 2022

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	
Abstention	2
Refus de vote	1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2023

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	
Abstention	
Refus de vote	3

Explication des votes contre : deux membres de notre groupe n'ont pas reçu la convocation pour ce conseil municipal, nous ne pouvons donc pas voter ce compte rendu.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la constitution de la Commission d'Appel d'Offres a été approuvée par le conseil municipal en date du 1er avril 2021.

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération 008/2021, élisant les membres de la CAO,

Vu la démission de Monsieur Dominique BEN, membre titulaire en date du 29 décembre 2022 et qu'il est proposé de le remplacer,

Vu à la démission du conseil municipal de Madame Emilie GOGUILLON, membre suppléant en date du 07 novembre 2022 et qu'il est proposé de la remplacer,

Considérant qu'il est proposé de concilier le principe de représentation proportionnelle au plus fort reste, lors d'un remplacement d'un membre titulaire ou suppléant et ce, afin de pour garantir tout le long du mandat en cours le respect du principe du pluralisme imposé par l'article L.2121-22 du CGCT,

Considérant la liste unique qui a été présentée pour la Commission d'Appel d'Offres, et qu'il convient de maintenir la règle de représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il est proposé une liste unique pour la CAO, comme suit :

Titulaires :

- Auzenda BAJEUX
- Damien FRENOY
- Mehdi HENNICHE

Suppléants :

- David VANDEVILLE
- Philippe DUPRIEZ
- Ludivine BOUTRY

Résultat du vote :

Pour	19
Contre	
Abstention	

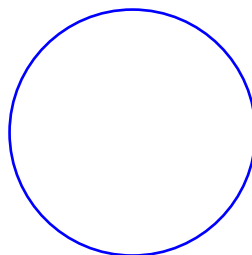
La séance est levée à 18 h 39



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2023**

Le Maire,

Lucie VAILLANT



Le secrétaire de séance,

Auzenda BAJEUX



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023